

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 030-3914/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence pour l'organisation du colloque "Monnaie, Banques et finances" - Approbation d'une convention

MET 18/7017/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po) fait partie des grands établissements situés sur le territoire de la Métropole. Créée en 1872, l'école s'implante sur Aix-en-Provence en 1956.

Sciences Po Aix forme des étudiants destinés à exercer des fonctions de cadre dans les secteurs publics et privés, soit en préparant les meilleurs concours administratifs (ENA, Magistrature, Diplomatie, Commissariat aux Armées, EN3S, Direction d'hôpital), soit en intégrant le monde de l'entreprise (près de 80% des étudiants).

Les diplômés de Sciences Po Aix intègrent des secteurs aussi divers que la communication, le journalisme, la culture, le management, l'audit, les finances, les relations internationales...

Depuis 2008, le laboratoire CHERPA (Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administrative) est le centre de recherche unique de Sciences Po Aix. Il regroupe près de 150 chercheurs (enseignants-chercheurs, jeunes chercheurs, chercheurs associés).

Le CHERPA sollicite la participation de la Métropole pour le congrès international « *Monnaie, Banque et Finance* » qui aura lieu du 7 au 8 juin 2018 sur le site de l'IEP à Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation, en partenariat avec le GDRE, Groupement De Recherche Européen, est de favoriser les échanges internationaux et la constitution de réseaux internationaux.

Le GDRE, Monnaie, est une structure fédérative de recherche placée sous l'égide du CNRS, regroupant la plupart des laboratoires du domaine, ainsi que des chercheurs nationaux et internationaux.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

Les thèmes des tables rondes et sessions porteront, entre autres, sur la numérisation de la monnaie et des banques, la normalisation monétaire et les nouvelles banques centrales.

À cette occasion seront réunis 200 participants et 12 intervenants internationaux dont des représentants de la Banque de France, de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un Cabinet International d'Expertise Comptable, de la Direction Générale du Trésor.

Organisateur	Manifestation	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Institut d'Études Politiques GU : 2018 00742	Colloque « <i>Monnaie, Banque et Finance</i> » sur le site de l'IEP d'Aix-en-Provence	Du 7 au 8 juin 2018	N-1 : 0€ N-2 : 0€	8 000 €	45 000 € Co financeurs : 8 000€ CR Paca 5 000€ CD 13 10 000€ droits inscriptions 2 000€ ressources propres CHERPA 12 000€ sponsors	8 000€ Soit 17, 7% du budget prévisionnel

Il est proposé d'attribuer au profit de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en Provence 8 000 € pour l'aide à l'organisation de cette manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et notamment à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en Provence pour un montant total de 8 000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382 .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART